



CONTRAT D'ACHEMINEMENT ENTRE

XXXX et GRTgaz

CONTRAT D'ACHEMINEMENT

ENTRE

GRTgaz, société anonyme au capital de 500 000 000 euros, dont le siège est sis 6, rue Raoul Nordling, 92 277 Bois Colombes Cedex, France, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 440 117 620, représentée par Monsieur Guy FASANINO, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommé GRTgaz,

ET

XXX, dont le siège est situé, XXX, immatriculée au XXX sous le numéro, XXX, représentée par XXXX, agissant en qualité de XXXX, dûment habilités à cet effet,

ci-après dénommé l'Expéditeur.

Etant préalablement exposé que :

GRTgaz dispose sur le territoire français d'un réseau de canalisations de transport de gaz naturel,

l'Expéditeur a demandé à GRTgaz, qui a accepté, d'acheminer des quantités de gaz naturel par ce réseau.

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1

GRTgaz et l'Expéditeur concluent un contrat d'acheminement dénommé le Contrat, dont la date d'effet et la date d'expiration sont fixées aux Conditions Particulières (Annexe 4).

Le Contrat est constitué par le présent document et par les Annexes ci-après ayant valeur contractuelle :

- Annexe 1 : Conditions Générales
- Annexe 2 : Prescriptions Techniques
- Annexe 3 : Règles de Souscription et d'Allocation des Capacités à l'Interface GRTgaz Sud / TIGF
- Annexe 4 : Conditions Particulières
- Annexe 5 : Modèle de Garantie de Paiement à première Demande

Fait à Bois Colombes,

Pour l'Expéditeur

Pour GRTgaz

XXXX

Guy FASANINO

XXXXXX

Directeur commercial